

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JANVIER 2018.**

Etaient Présents : Cyril OZIL, Patrick BERNARD, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Laurent MONDEME, Yves ENGRAND, Eric LAFONT, Jean-Paul PETIT, Christine BUCHON, Fabienne PESENTI (arrivée en cours de réunion).

Absents Excusés : Gérard HALIN (donne procuration à Jean Paul PETIT).

Secrétaire de séance : Stéphanie CROXO.

Ordre du jour :

- Travaux 2018.
- Délibération subvention d'Etat (ex DETR).
- Délibération avenant convention ALES AGGLO SIG/MAIRIE.
- Délibération pour le paiement des factures d'investissements avant vote du BP de 2018.
- Délibération demande de subvention pour aide à la réalisation du document unique.
- Délibération à la demande de la Préfecture indiquant que la commune s'engage à réaliser les travaux pour lesquels la subvention des amendes de police a été validée.
- Délibération pour valider le plan communal de sauvegarde préparé par PREDICT mandaté via l'agglo.
- Divers

- Signature du compte rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Ouverture de la séance à 18h00.

1 -Travaux 2018

Des devis sont demandés pour l'extension de l'éclairage communal : quartier des Sources et au fond du Champ de Foire.

2 - Délibérations

-Subvention d'Etat :

Demande faite auprès de l'Etat pour la mise aux normes du foyer Communal pour un montant de 50000€, pour ce dossier le Conseil Départemental nous octroiera 32500€, correspondant à 25% des travaux.

10 voix pour.

-Convention :

Service d'information géographique

10 voix pour.

Un devis sera demandé à ce service pour matérialiser les zones concernées par l'obligation de débroussailler.

-Factures d'investissements :

Afin de pouvoir honorer les factures d'investissement avant le vote du budget il faut prendre une délibération.

10 voix pour

-Document unique :

Ce document est obligatoire.

10 voix pour.

-Amendes de police :

Pour l'abribus à placer Rue du Docteur Perrier.

Sera fait fin 2018 début 2019

10 voix pour.

-Plan de sauvegarde :

La société PREDICT nous a fait parvenir le document définitif du plan communal de sauvegarde. Ce document permet l'organisation des secours en cas d'alerte météo.

10 voix pour.

3- Divers :

-Taxe de raccordement quartier des Orgières : la TA passe de 10% à 5%

10 voix pour

-Le Conseil est favorable a une prise en charge d'une partie du montant de la mutuelle et de l'assurance pour le maintien du salaire des employés communaux.

- Demande DP de Mr Ozil Jean-Pierre pour refaire la toiture de son bien rue de la Forge. Le service ADS demande une délibération pour donner tout pouvoir au 1^{er} Adjoint pour instruire ce dossier. Le Maire sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.
9 voix pour

La séance est levée à 19h20.